

Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

Décisions de la Direction fédérale des forêts

- Commune de Barberêche FR, Courtepin FR, Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière, Les Crauses
N° de projet 411.3-FR-1001/0001
- Commune de Boveresse NE, Equipements de desserte, Chemin Neuf
N° de projet 421.1-NE-2012/0001
- Commune d'Ollon VD, Equipements de desserte, Remise en état du chemin du Tunnel
N° de projet 421.1-VD-2100/0001
- Diverses Communes de VD, Amélioration des conditions de gestion, Adaptation des appareils de saisie de cubage
N° de projet 421.2-VD-2099/0001
- Commune d'Ormont-Dessus VD, Ouvrage et installations de protection, Pic Chaussy "secteur La Lavanche-Les Fornaches"
N° de projet 431.1-VD-3004/0002
- Commune de Montreux VD, Ouvrage et installations de protection, Les Verreaux-Jaman – Réfection d'ouvrages paravalanches
N° de projet 431.1-VD-3032/0001
- Commune du Mont-sur-Lausanne VD, Ouvrage et installations de protection, Glissement du Flon
N° de projet 431.1-VD-3033/0001
- Commune de Montana VS, Mesures sylvicoles, SYA Grand Zour
N° de projet 411.1-VS-0016/0001
- Commune d'Hérémece VS, Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière, Hérémece – Phase 1
N° de projet 411.3-VS-9061/0001
- Commune de Bagnes VS, Ouvrage et installations de protection, La Sasse
N° de projet 431.1-VS-3227/0001

Projets intégraux:

- Commune de Château-d'Oex VD, Projet intégré du Pissot, AP sylvicole 2 étape
N° de projet 401-VD-9006/0002
 - avec les composantes suivantes
 - Soins minimaux temporaires
 - Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière
 - Equipements de desserte
 - Ouvrage et installations de protection

- Commune de Montreux VD, Sylviculture Hauts de Montreux
N° de projet 401-VD-9019/0001
 - avec les composantes suivantes
 - Soins minimaux temporaires
 - Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière

Voies de recours

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 324 78 53 / 324 77 78).

4 septembre 2001

Direction fédérale des forêts

Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.09.2001
Date	
Data	
Seite	4472-4473
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 624

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.